

Image not found or type unknown



## Prendre de l'électricité.

Par **aldecor**, le **07/10/2022** à **15:04**

**BONJOUR**

Je suis propriétaire et je fais des travaux dans le jardin d'une locataire. Est ce que j'ai le droit de me brancher sur une prise électrique à l'extérieur chez cette locataire pour me servir de son électricité pour ces travaux?

**MERCI D'AVANCE**

Par **Cousinnestor**, le **07/10/2022** à **15:14**

Hello !

**Aldecor**, vous n'en avez évidemment pas le "droit" de votre propre chef sans son accord et un éventuel arrangement pour ce service...

A+

Par **Visiteur**, le **07/10/2022** à **15:19**

Bonjour ??? et merci ???

Ce jardin fait-il partie du bail ? Quelle est la nature de ces travaux ? Est-ce pour votre propre compte ou bien pour procéder à des réparations du logement loué ?

Vous ne pouvez pas utiliser l'électricité du locataire sans son accord et avec éventuellement un dédommagement.

Si besoin d'électricité à votre profit, vous pouvez louer un groupe électrogène.

Par **Pierrepaulejean**, le **07/10/2022** à **15:50**

bonjour

est ce que c'est votre locataire qui a demandé ces travaux ?